

# Aubiat

Infos de nos Villages



Juin 2015 – 2<sup>e</sup> Édition

# Renseignements utiles

## Mairie d'Aubiat

### Horaires ouverture secrétariat

- ★ **Lundi**  
de 8h à 12h
- ★ **Mardi et Jeudi**  
de 14h à 18h
- ★ **Vendredi**  
de 8h à 12h

### Permanences des Élus

M. le Maire :  
mardi de 18h à 19h

M. le Maire  
ou un adjoint :  
samedi de 10h à 12h

### Numéros URGENCE

Gendarmerie Aigueperse **17**  
Pompiers C.P.I. Aigueperse **18**  
Samu **15**  
E.D.F. sécurité – dépannage  
Riom 04 73 38 02 33  
GDF 04 73 34 55 55  
SEMERAP  
service des eaux et égouts  
04 73 93 25 09

### Enseignement secondaire

- Collège Diderot (public)  
Aigueperse  
04 73 63 66 95
- Collège Saint-Louis  
Aigueperse  
04 73 63 60 82

### Infirmiers (ères)

- LARTICHAUX  
Le Cheix  
04 73 97 20 99
  - SEGUIN  
Le Cheix  
04 73 97 20 99
  - DEGARDIN  
Aigueperse  
04 73 63 79 48
  - MARION  
Aigueperse  
04 73 63 77 66
- ### Dentistes
- STEENE  
Le Cheix  
04 73 97 26 61
  - DALLEL-GOUDIER  
Martine  
Aigueperse  
Tél. 04 73 63 69 05
  - LEPINOIS Sylvie  
Aigueperse  
Tél./Fax 04 73 63 63 80

### Masseurs kinésithérapeutes

- COLIN-PEYRIN  
Le Cheix  
04 73 97 60 66
- FLEURY  
Aigueperse  
04 73 63 66 06
- ROQUES  
Aigueperse  
04 73 63 62 47

### Pharmaciens

- CORNET  
Le Cheix  
04 73 97 24 08
- AUGIER  
Aigueperse  
04 73 63 60 22

### Vétérinaire

- Vétérinaire des  
côtes des Combrailles  
Combronde  
04 73 67 05 77

### Médecins

- Dr CEYSSON  
Le Cheix  
04 73 97 23 77
- Dr CHARRAS-REAL  
Aigueperse  
04 73 63 76 85
- Dr DE GANS  
Aigueperse  
04 73 63 62 53
- Dr DELAUME  
Aigueperse  
04 73 63 64 92
- Dr LAFONT  
Le Cheix  
04 73 97 27 40
- Dr PARRAIN  
Aigueperse  
04 73 63 69 89

**Auvergne Dôm'Services**  
**Électricité générale**  
Neuf & Rénovation  
Dépannage  
**Yannick MALLET**  
**06.98.41.24.15**  
auvergne.dom.services@orange.fr  
13, bis rue Neuve – 63260 AUBIAT  
Tél./Fax : 04.73.97.26.08

**LTP LIMAGNE**  
**TRAVAUX PUBLICS**  
Terrassement - TP  
V.R.D. - LOCATION  
**BENOÎT KATZENFORT**  
27, RUE DES VIGNES 63260 AIGUEPERSE  
**TÉL. : 06.07.63.56.58**  
limagne.travaux.publics@wanadoo.fr

**VIDANGES GAUME**  
• Assainissement • Fosses septiques • Fosses d'aisance • Puits perdus •  
• Piscines • Bacs à graisse • Nettoyage haute-pression des sols •  
• Pompage station • Débouchage et curage (conduits toute nature) •  
**ZA Les Combes – RN9 – 03110 BROUT-VERNET**  
**TÉL. 04 70 58 25 79 FAX 04 70 56 86 84**

**PROFESSIONNELS  
&  
PARTICULIERS**

**S.P.L. 63**

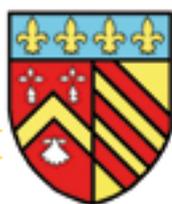
**Garage – Travaux publics**

**www.spl63.fr**  
**04 73 63 35 42**  
**RD 2144**  
**63460 BEAUREGARD-VENDON**

**Auvergne Techni Services**  
*Toujours un technicien près de chez vous !*  
Syndic – Électricien – Constructeur – Collectivité – Hôtelier – Commerçant – Particulier  
■ Dépannage / Installation ■ Alarme et protection habitat  
■ Antenne satellite – TNT ■ Internet – Réseau Wi-fi  
■ Équipement audio vidéo pour Senior ■ Installateur Orange TV – SFR – Canal sat  
**Le Petit Chambois – 63230 Mazayes**  
**06 62 13 27 85** • contact@auvergne-techni-services.fr  
www.auvergne-techni-services.fr

**SICARAPPAM**  
Coopérative Agricole  
de plantes aromatiques  
et médicinales biologiques  
*Pas de vente directe*  
Place des Batailles – 63260 AUBIAT  
**Tél. 04.73.97.28.33** – contact@sicarappam.com  
Site internet : **www.sicarappam.com**

**VAL GEOVAL**  
**Géomètres-Experts**  
**Bureau d'Etudes VRD**  
à Riom : **04 73 38 30 98**  
riom@geoval.info



# Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Le 13 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'ensemble des budgets communaux, de fonctionnement, d'investissement et d'assainissement. Pour le budget fonctionnement, le choix a été fait cette année de ne pas augmenter les taxes locales malgré le contexte nationale de baisse de dotations de l'État et de maîtriser les dépenses générales avec rigueur. Les charges de personnel vont évoluer, nous connaissons l'impact réel de la réforme des Temps d'Activités Périscolaires sur une année civile pleine et entière.

Après plusieurs années d'investissements très conséquents entre 2012 et 2014, environ de 865 000 €, la commune a fait le choix de maîtriser ses investissements sur l'année 2015. Seule une tranche des réseaux d'eaux pluviales sera réalisée sur Chazelles et des dossiers techniques sont inscrits, afin de préparer au mieux les importants dossiers, comme la nouvelle mairie et les aménagements du cœur du bourg d'Aubiat programmés d'ici la fin du mandat. Un budget annexe de lotissement des Vallières a été créé pour permettre dès 2016 la commercialisation de lots à bâtir afin de financer les projets structurants de la commune.

Pour l'assainissement, la création de la station et des réseaux de Persignat sont inscrits dès 2015 jusqu'en 2018, l'évolution de la taxe d'assainissement se poursuit, cette augmentation nécessaire, permettra le quasi-équilibre de ce budget d'ici la fin des travaux.

Au sujet de notre vie quotidienne, les commissions communales travaillent régulièrement, je vous invite à y participer même ponctuellement.

La commission scolaire a proposé un nouvel événement, « un temps d'au revoir » à nos enfants de CM2 partant au collège, avec un après midi festif autour d'un goûter et la remise d'un petit cadeau pour symboliser la fin du cycle à l'école primaire. L'école de Chazelles a un nouveau nom, l'École Martha-Becker, nom du maire l'ayant créée en 1884, Félix Victor Martha-Becker, la pose d'une plaque (imaginée par les enfants) aura lieu le jeudi 2 juillet à 16h 15.

La commission Bien Vivre, particulièrement dynamique, a mis en place des « Incroyables Comestibles » à partager dans nos villages et organisera sa 1<sup>ère</sup> *Gratiféria* le 14 juillet à Aubiat.

La commission fleurissement et cadre de vie a entrepris le nettoyage des croix et la mise en valeur des buses de fleurs partout dans nos bourgs.

Je tiens à féliciter et à remercier les élus en charges de toutes les commissions et les membres qui y participent activement. Remerciements à la commission Communication qui a préparé ce bulletin municipal, à la commission Voirie qui a entrepris avec des bénévoles l'entretien de nos chemins d'exploitations bien malmenés par la saison hivernale très pluvieuses.

Enfin, une information de dernière minute, la mise en service sur notre commune, du système WIFI max permettant à un grand nombre d'habitants de la commune de recevoir avec un équipement approprié l'Internet à très haut débit.

Je vous souhaite une excellente période estivale, les jours sont longs, le soleil est présent, tous ces éléments sont favorables pour échanger, partager avec vos voisins et amis. J'espère vous retrouver nombreux à la soirée du 13 juillet dans nos villages et à la fête patronale les 11, 12 et 13 septembre prochain.

Bon été à toutes et à tous,

*Stéphane Bardin*

## Sommaire

Renseignements utiles .....	2
Mot du Maire.....	3
Calendrier des manifestations 2015.....	4
Nos artisans, nos commerçants ...	4
INFOS Mairie.....	5
Comptes-rendus des Conseils Municipaux .....	6 à 11
Les Commissions : Synthèses et avancement des projets.....	11 à 13
Les TAP .....	14
Les écoles d'Aubiat et de Chazelles .....	15
Accueil de loisirs .....	15
INFOS Associations.....	16 et 17
Histoire de nos villages .....	18 et 19

### Couverture :

Vues de notre commune

### Magazine semestriel édité

par la commune d'Aubiat.

### Juin 2015

### Réalisation, régie et impression :

Imprimerie Vadot  
107, av. Étienne Clémentel  
63460 Combronde  
04 73 97 17 19  
contact@vadot.fr  
www.vadot.fr

### Ont participé à la rédaction :

Christelle Albert, Sandra Pinon,  
Éliane Quinet, Nicole Lhoste  
et Carmen Fuentes

**Remerciements :** L'équipe de la rédaction remercie tous les annonceurs présents dans cette édition, sans qui le financement de ce bulletin, couvert en grande partie par la publicité, n'aurait pas été possible. Bonne lecture !

Mairie 16 rue Neuve 63260 Aubiat - Tél. 04 73 97 21 05 - Fax 04 73 97 61 09 - mairie@aubiat.fr - www.aubiat.fr

# Nos artisans, nos commerçants

Nouvelle rediffusion de la liste des artisans et commerçants, suite à certaines erreurs sur le bulletin n°1 :

## Bar tabac Chez Yam

à Aubiat  
Tél. 04 73 97 27 66

## Bar restaurant « Chez Coco »

à Chazelles  
Tél. 06 50 49 46 63 ou 09 82 45 25 60

## Électricité générale AZEG

Tél. 04 73 38 52 99 ou 06 59 91 81 56  
www.azeg.fr

## Auvergne Dom'Services

Yannick Mallet  
Tél. 04 73 97 26 08 ou 06 98 41 24 15

## GAEC Prévault

• Catherine et Bernard Prévault  
Producteur de plants fleurs légumes  
• Alexandre Prévault  
Ventes légumes  
Tél. 04 73 97 27 67

## SARL Mathivat Patrick

Menuiserie  
Tél. 04 73 97 21 18

## Stéphane Dubost

Menuiserie Bois PVC Alu  
Tél. 06 88 06 89 04

## Albert Rougier

Serrurerie - Métallerie - Ferronnerie d'art  
Tél. 04 73 97 90 06 ou 06 75 98 78 10

## BJC Déco

Peinture - Carrelage - Isolation  
Tél. 04 73 38 50 03

## SARL BHM

Akim Boukhachba  
Tél. 04 73 67 09 88

## Del Esthetik

Delphine Bardin  
Esthéticienne à domicile  
Tél. 06 61 63 46 52

## Bricobiat

Cédric Pihan  
Menuiserie intérieure / extérieure  
Tous travaux d'aménagements  
Tél. 06 08 34 91 06 ou 04 73 97 25 94

## Taxi Moissier David

Tél. 06 76 19 24 19

## Taxi Moissier Olivier

Tél. 06 86 77 43 07

## D&S style

Sandrine Coiffeuse à domicile  
Tél. 06 61 10 10 01

## FDC

François De Carvalho  
Serrurerie et finitions du bâtiment  
Tél. 06 80 85 81 84

## Sarl R.A.Sécurité

Romain Archimbaud  
Installation et maintenance  
des Systèmes de sécurité  
Tél. 06 45 55 24 99

## Gîte La Mater

Véronique Pillot Bouhier  
Tél. 06 87 67 90 86  
Email : gitelamater@gmail.com

PROCHAINEMENT  
OUVERTURE

« Au Creux du Lac »

RN9 – Lieux-dit La Raynaude  
à Aubiat  
Restauration rapide  
Plat du jour  
Tél. 06 64 10 79 65

## Calendrier des manifestations 2015

### Juin

Samedi 20	AMTA	Virée Aubiat
Vendredi 26	APE	Fête de l'école Aubiat

### Juillet

Dimanche 5 juillet	Amicale des chasseurs d'Aubiat	Pétanque à Persignat - à 14 h
Lundi 13	Municipalité	Fête Nationale - à partir de 18h30
Mardi 14	Amicale des Sapeurs-pompiers	Repas Dansant - 21h30
	Commission " Bien Vivre "	Gratifiériat

### Septembre

Vendredi 11	Comité des Fêtes	Fête patronale Aubiat
Samedi 12 et dimanche 13		Fête patronale Aubiat
dimanche 13		Brocante GRATUITE Aubiat

### Octobre

Samedi 10	APE	Soirée dansante Aubiat
Dimanche 18	Club Violettes & Jonquilles	Repas dansant Aubiat

### Novembre

Mercredi 11	Municipalité	Armistice 1918 Aubiat
Mardi 17	Club Violettes & Jonquilles	Belote Aubiat
Samedi 21	Comité des Fêtes	Loto Aubiat
Samedi 28	AMTA	Assemblée générale Aubiat

### Décembre

Samedi 5	Pompiers	Repas Sainte-Barbe
Samedi 12	Comité des Fêtes	Arbre de Noël Aubiat
Dimanche 13	CCAS	Repas des aînés

# INFOS Mairie



## Etat civil

### Naissances

MEILLAUD Cléo 21/12/2014 à Chazelles

SIMON GUILLOUX Inès 14/02/2015 à Chazelles

MASSE Noé 15/04/2015 à Chazelles

FERREIRA Alissa 19/05/2015 à Aubiat

### Mariages

BOUKHACHBA Akim et MOMPEU Laurence  
13/06/2015 à Aubiat

DE CARVALHO Patrick et BERNON Laetitia  
20/06/2015 à Aubiat

### Décès

GUINARD Alain 29/04/2015 à Persignat

## Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers sont informés que M<sup>e</sup> Dubocs, géomètre au Cadastre, sera de passage dans la commune du 29 juin au 3 juillet 2015 afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

## Rappel aux propriétaires de chiens.



Suite à quelques incidents survenus dans nos villages nous vous rappelons que **tout propriétaire de chiens est responsable de celui-ci**, dangereux ou non.

Quelques règles à savoir lorsqu'un chien a mordu une personne et en particulier l'article L 211-14 du code rural : « tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal ». Cette déclaration entraîne la mise sous surveillance vétérinaire du chien ayant mordu (trois visites sanitaires à une semaine d'intervalle, afin de s'assurer que l'animal n'ait pas pu transmettre la rage), ainsi que l'obligation de réaliser une évaluation comportementale dont le résultat est communiqué au Maire (frais à charge du propriétaire ou détenteur).

Afin d'éviter toutes procédures contraignantes ou judiciaires nous vous invitons à procéder à quelques mesures :

- vérifier les clôtures de votre propriété (solidité, hauteur...),
- ne pas laisser votre portail ouvert,
- tenir vos chiens en laisse si vous les sortez,
- pour les chiens réputés « d'attaque ou de garde » leur mettre une muselière lors de leurs sorties.

## Raticide

La mairie va mettre à votre disposition du Raticide pour réduire la prolifération des rats dans notre commune.

S'ADRESSER EN MAIRIE

## Tarifification scolaires dans les transports scolaires

Dès la rentrée 2015/2016 sera mis en place un système plus juste et plus équitable pour les familles qui prendra en compte le niveau de ressources, la capacité contributive des familles et l'ensemble des membres de la famille.

En se basant sur le **Quotient Familial (QF)** calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de part de l'avis d'imposition N-2 (en l'état actuel) et en utilisant un barème construit à partir des **6 tranches de Quotient Familial** et le maintien de **la gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant transporté.**

## Indemnisation des victimes de catastrophes naturelles

### Inondations et coulées de boue du 19 au 21 septembre 2014

La commission interministérielle compétente a examiné lors de sa réunion du 19 février 2015 notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur les phénomènes d'inondations et coulées de boues survenues du 19 au 21 septembre 2014 et elle a émis un avis défavorable à notre dossier. La décision des Ministres est parue au Journal Officiel du 4 mars 2015.

Par conséquent, **la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.**

## Fête Nationale Lundi 13 juillet

La Municipalité invite les habitants de la commune à un vin d'honneur

**18 h 30 : à Chazelles**

(salle Madeleine de Chazelles)

**19 h 30 : à Persignat**

au lavoir sur la Place

**20 h 30 : à Aubiat**

au Préau des Granges

21 h

**Centre Associatif d'Aubiat**

**Repas dansant**

**Organisé par l'amicale des Sapeurs Pompiers**

(Soirée sur inscription seulement !)



➤ 15 décembre 2014

Tous les élus présents sauf :

M. Chambon Hervé (pouvoir S. Bardin)

## **Periscolaire – Convention FAL**

**Suite au transfert de compétence de l'accueil de loisirs à la CCNL, la FAL ne gère plus que l'organisation des TAP pour la commune. Après l'analyse des avantages et inconvénients à maintenir cette convention, le maire propose à partir de 2015, de ne plus conventionner avec la FAL.**

La directrice de l'accueil de loisirs, Nadège Beaufol, assurera la gestion des TAP. Les personnels des TAP seront embauchés par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre un terme à la convention entre la Commune d'Aubiat et la FAL au 31/12/2014 et de mettre en place la régie des TAP.

## **Transfert de compétence ALSH (accueil de loisirs)**

• **Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux communaux**

Stéphane Bardin expose le projet de mise à disposition des locaux scolaires à la CCNL pour les besoins de l'ALSH. Sont concernés à l'école d'Aubiat : les deux salles de classes, le préfabriqué, les locaux de cantines, la salle d'activité et la salle de gymnastique. La convention précise : les conditions financières, l'usage des locaux, du matériel et des jeux, les assurances, la prise d'effet et la durée, la gestion du personnel partagée, la résiliation et les litiges.

• **Convention de partenariat - Activités périscolaires et extrascolaires**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CCNL se substituera aux communes pour exercer cette compétence. Les activités périscolaires (communales) et extrascolaires (désormais intercommunales) sont très liées, notamment dans le domaine de l'encadrement, les agents sont pour la plupart communs pour ces deux activités. Les personnels exerçant majoritairement sur les activités extrascolaires sont transférés à la CCNL, les personnels exerçant majoritairement sur les activités

périscolaires restent agents communaux. Un projet de convention de partenariat des activités périscolaires et extrascolaires est élaboré.

## **Personnel communal**

• **Création d'un poste**

En raison de la reprise de la gestion des TAP (temps d'activités périscolaires) par la commune, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non titulaire, à temps partiel, à raison de 3,87 heures hebdomadaires (transfert de la FAL à la commune). Les candidats devront justifier d'un BAFA, ou d'un CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création du poste, l'employé de la FAL est transféré à la Commune d'Aubiat dans le cadre de mise en place de la gestion des TAP, et décide d'adopter la modification du tableau des emplois.

• **Augmentation du temps de travail de deux agents**

Monsieur le Maire, au vu de la convention de partenariat avec la CCNL fixant la mise à disposition et l'utilisation des locaux et l'accord des agents concernés, augmente l'horaire hebdomadaire de l'un des agents de 3 heures, pour atteindre 23 heures hebdomadaires. Pour l'autre agent, son planning hebdomadaire est modifié ainsi : 24/35<sup>e</sup> secrétariat et 11/35<sup>e</sup> transport scolaires, TAP...

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'adopter les modifications. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal 2015.

## **Appartements communaux**

• **Régularisation des charges**

Les charges des appartements communaux sont régularisées pour l'année 2014 selon les factures réelles disponibles en mairie. Une diminution des charges prévues pour l'entretien des parties communes est proposée : d'un montant de 100 euros pour les trois appartements de la place de l'église et d'un montant de 50 euros pour les quatre appartements de l'ancien presbytère.

• **Augmentation des loyers des appartements communaux**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide l'augmentation des loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de l'INSEE, soit une augmentation de 0,47 %.

## **Indemnités de conseil et de budget au receveur municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer la somme de 409,87 € (montant brut) soit 373,56 € (montant net), en faveur de M<sup>me</sup> Colas pour l'exercice 2014.

## **Comptabilité**

• **Autorisation d'anticipation de dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget 2015, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Il convient donc de profiter de ces dispositions qui permettent la poursuite des opérations d'investissement durant le début d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2014, suivant le tableau ci-annexé, précise que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2015 aux opérations concernées, autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

• **Budget 2014 € Opération de transferts**

Les opérations de clôture du budget 2014 nécessitent des transferts entre chapitres.



## > Fonctionnement, virements de crédits

Charges de Personnel : + 4 795,00  
Charges Financières : + 852,01  
Charges à Caractère Général : - 5 647,01

## > Investissement

Prog. BÂTIMENTS CNAUX : + 10 016,60  
Prog. BOUCHES INCENDIE : - 8 000,00  
Prog. EXT ÉCLAIRAGE PUBLIC : - 675,22  
Prog. MATÉRIEL & MOBILIER : - 1 341,38  
Prog. RÉSEAUX EAU POTABLE :  
- 5 363,50

OPÉRAT FINANCIÈRES : + 5 363,50

## • Budget assainissement – Opération de transferts

Frais d'études : - 4 725,60  
Réseaux d'assainissement : + 4 725,60

## Informations diverses

### • Délégué ERDF de la Commune d'Aubiat

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Philippe Roche (Adjoint au Maire) représentant de la Commune auprès d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF).

### • Projet Limagrain

Le groupe Limagrain a déposé un permis de construire pour une nouvelle tranche de travaux au domaine de Mons. Il s'agit de la mise aux normes et de la réhabilitation d'une partie du domaine pour le développement de leurs activités de formation et réception.

La commune a été sollicitée pour qu'elle autorise le raccordement de l'assainissement du domaine à la station d'épuration d'Aubiat. Actuellement la charge à traiter est de 29 Eqh (=équivalents habitants) avec une montée en puissance de la fréquentation du site jusqu'à 130 Eqh dans les 4 à 5 ans à venir.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des responsables du projet de Limagrain, une convention sera signée entre les parties pour définir les conditions du raccordement. Les frais de branchement au réseau et d'agrandissement de la station seront pris en charge par Limagrain.

➤ 26 janvier 2015

Tous les élus présents sauf : M<sup>me</sup> Chaput Agnès (pouvoir Carmen Fuentes), Richard Charles (pouvoir Éliane Quinet), Pinon Sandra (pouvoir Frédéric Berger).

## Personnel communal

### • Absences autorisées.

Mariage ou Pacs de l'agent.	5 jours ouvrables
Garde enfant malade de - 15 ans	5 jours/enfant/an
Mariage d'un enfant de l'agent.	2 jours ouvrables
Décès ou maladie grave du conjoint, père, mère ou enfant.	3 jours ouvrables
Naissance ou adoption d'un enfant.	3 jours ouvrables
Décès du beau-père, belle-mère, frère, sœur, belle-sœur, grand-père, grand-mère.	1 jour ouvrable

Le projet est à soumettre au centre de gestion avant délibération au prochain Conseil Municipal.

### • Rémunération des heures supplémentaires.

Les agents concernés sont les fonctionnaires de catégorie B et C. Les heures supplémentaires sont les heures faites à la demande du chef de service en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Leur nombre est limité à 25 heures par agent et par mois. Les heures du dimanche, des jours fériés et de nuit sont incluses. Ces 25 heures peuvent être dépassées en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée. Les heures supplémentaires accomplies entre 22h et 7h du matin sont des heures supplémentaires de nuit. Les heures supplémentaires font l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur d'une durée égale aux heures effectuées, ou sous la forme d'indemnités. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnité. La rémunération des heures supplémentaires, pour un agent à temps complet, est déterminée à partir de la somme du traitement brut annuel divisée par 1 820. Le produit de cette division est multiplié par 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires, 1,27 pour les heures suivantes (de la 15<sup>e</sup> à la 25<sup>e</sup> heure). L'heure supplémentaire est majorée de 100 % en cas de travail de nuit et de 66 % en cas de travail des dimanches et jours fériés. Ces deux majorations ne sont pas cumulables.

## Salles communales règlement fixant la mise à disposition

### • Présentation du projet de règlement pour la mise à disposition des salles.

Un document écrit, fixant les règles de la mise à disposition des salles (les conditions de réservation, les conditions d'utilisation et de sécurité, les conditions financières,) est présenté aux élus. L'attribution des salles est gratuite pour les associations d'Aubiat, payante pour les particuliers et autres organisateurs autorisés selon une grille tarifaire de location. L'utilisation des salles est réservée en priorité à la municipalité, aux associations et aux particuliers habitants la commune d'Aubiat avant toute demande extérieure. Les locataires et autres organisateurs peuvent réserver uniquement en cours d'année pour des manifestations ou réunions à caractère festif, familial, amical ou professionnel. L'utilisateur doit confirmer sa réservation 15 jours avant la date de l'événement.

Ce règlement sera envoyé aux associations et remis à chaque utilisateur des salles.

### Modalités d'attribution et de versement des subventions aux associations

La municipalité d'Aubiat a la volonté d'accompagner les associations de la commune en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en les soutenant dans leurs actions (soutien financier et logistique). Ce règlement s'applique à l'ensemble des subventions financières versées aux associations par la commune d'AUBIAT. Les modalités d'attribution et de versement des subventions aux associations sont précisées dans le document.

Un document est rédigé et distribué à l'ensemble des associations de la commune.

## EPSF SMAF

### Procédure d'acquisition

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la succession Bardin-Rougier, la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de l'immeuble situé 17 place de l'Église, cadastré AB N° 180.

Après délibération, le Conseil Municipi-

pal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide de demander une évaluation auprès des Services de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

## **VEOLIA ONYX**

### **AUVERGNE RHONE-ALPES**

#### **• Régularisation loyers / Année 2014 - Révision des prix / loyers année 2015**

Monsieur le Maire rappelle le bail à construction établi entre la commune d'Aubiat et la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes concernant la plate-forme de compostage de déchets végétaux, ainsi que les loyers perçus et la convention établie avec cette société, relative à la plate-forme de broyage de bois pour biomasse. Il porte à la connaissance des élus un courrier de cette Société où figurent les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2014. Il informe l'assemblée quant aux prévisions pour l'année 2015,

- **Plate-forme de compostage de déchets végétaux :** Loyer annuel ferme 9038,80 €, soit 753,23 €/mois,
- **Plate-forme de compostage de déchets végétaux :** Redevance à la tonne entrante 15996 tonnes/an, soit 1500 tonnes/mois x 1.09 €, soit 1635,00 €/mois.
- **Plate forme de broyage de bois pour biomasse :** Loyer à la tonne entrante : 14400 tonnes/an, soit 1200 tonnes/mois x 0.45 €, soit 540,00 €/mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la régularisation relative à l'année 2014, approuve les décomptes relatifs aux loyers à la tonne entrante pour l'exercice 2015, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

## **Informations diverses**

Le broyage et curage des fossés sont en cours. Au printemps, il est prévu des travaux sur les chemins (bouchage des trous).

Station d'épuration d'Aubiat : Une réunion a eu lieu le 13 janvier avec tous les intervenants institutionnels et privés concernés par ce dossier. Une convention sera établie entre la commune d'Aubiat et la société Limagrain pour définir les conditions d'accueil des eaux usées du domaine de Mons à la station d'épuration d'Aubiat. La station devra être agrandie, Limagrain prendrait à sa charge les couts du raccordement et de l'agrandissement. Ce raccordement nécessitera la modification du zonage d'assainissement de la commune (dépense subventionnable).

Une demande de dérogation pour l'extension de la station en zone inondable sera présentée au Préfet, avec l'engagement pour la commune de compenser le nouveau volume créé. Notre maître-d'œuvre et la commission d'assainissement sont chargés de l'élaboration de la convention.

## **➤ 23 février 2015**

Tous les élus présents sauf : M. Roche Philippe (pouvoir à Stéphane Bardin) - M. Chambon Hervé - M<sup>me</sup> Chaput Agnès (pouvoir à Carmen Fuentes)

## **Radars pédagogiques**

Pour la sécurité des usagers dans la traverse des communes, l'installation de radars pédagogiques est prévue aux entrées du bourg d'Aubiat et du village de Chazelles.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'installation de trois radars pédagogiques et approuve les devis présentés par l'entreprise SIGNAUX GIROD AUVERGNE de :

- 2 radars par branchement sur le réseau électrique, 2029,79 € HT X 2, 4059,58 € HT soit 4871,50 € TTC.
  - 1 radar par branchement indépendant 2504,13 € HT soit 3004,96 € TTC.
- Pour un montant total de 6563,71 € HT soit 7876,46 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre des « amendes de police » et précise que les opérations seront prévues sur le budget d'investissement 2015.

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière sert à

financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière telles qu'elles sont définies à l'article R.2334-12 du CGCT.

## **Assainissement – Travaux de Raccordement Limagrain**

Devant la nécessité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'étude et la réalisation du raccordement des effluents du Groupe Limagrain et l'extension de la station d'épuration communale consécutive à ce raccordement, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier cette mission d'assistance à la société FG Consultants Assainissement pour un montant de 2 460 € TTC, autorise Monsieur le Maire à passer la commande et précise que la dépense sera effectuée à la section du budget d'assainissement 2015.

Une concertation est en cours avec le groupe Limagrain afin de contractualiser les modalités du branchement et de l'extension de la station d'épuration.

## **Mise en place d'un poteau incendie**

Pour des raisons de mises aux normes sécuritaires il est nécessaire d'installer un poteau incendie au lieu-dit « les Charmettes ».

Pour cette réalisation un devis de la SEMERAP a été présenté pour un montant de 2486,33 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis.

## **Dénomination de l'école de Chazelles**

Il était important de donner un nom à l'école de Chazelles. Sous les directives de Jean-Claude Brun, quatre propositions ont été faite aux enfants.

- Jean EIHORN
- Alexis MICHEL
- Jean BOUFFETY
- Comte Félix Victor MARTHA-BECKER

À la majorité, les élèves ont choisi le Comte Félix Victor MARTHA-BECKER. Suite à l'exposition de J.-C. BRUN et au choix des enfants, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision. L'école de Chazelles s'appellera désormais « École MARTHA-BECKER ».



## Parcelle communale - Rue de la Garde

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation précaire relative à la parcelle communale AB 443 pour un montant de 100€.

## Informations diverses

• **Personnel** : Un contrat a été établi avec madame Gaillot jusqu'aux vacances scolaires d'été, pour le remplacement de madame Colette Magard (agent d'entretien) en arrêt maladie.

• **Immeuble Bardin** : Un rendez-vous avec « les Domaines » est pris pour établir une estimation de la valeur de l'immeuble.

• **SBA - Redevance incitative** : Un point est fait au Conseil Municipal sur la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, service assuré par le SBA. Les montants n'ont pas encore été votés par le conseil syndical et sont susceptibles d'être modifiés.

• **Communautés de Communes** : La réforme territoriale impose le regroupement des Communautés de Communes pour atteindre le chiffre d'environ 20000 habitants.

Ce regroupement doit s'effectuer au plus tard au 31 décembre 2015. Si aucun accord n'est trouvé à cette date, la décision sera prise par le Préfet.

• **Accessibilité aux bâtiments publics** : Cette mission a été confiée à M. Bruno Faraldi.

➤ **23 mars 2015**

Tous les élus présents sauf : M<sup>me</sup> Aurier Evelyne (pouvoir à Stéphane Bardin)  
– M<sup>me</sup> Chaput Agnès (pouvoir à Éliane Quinet) arrivée à 22h10

## Voirie

• **Subvention pour l'aménagement de traverse au titre des amendes de police.**

Stéphane Bardin présente aux élus un dossier élaboré par la Division Routière Départementale Clermont-Limagne concernant l'aménagement de traverse au titre des amendes de police. Le dossier d'inscription se compose du plan de situation, d'une notice explicative, de plans aériens du projet et du détail estimatif. Il s'agit de l'implantation de trois

radars pédagogiques, deux dans le village de Chazelles et un à Aubiat, également de la sécurisation du carrefour Place des Batailles sur la RD 443.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, annule la délibération n°08 du 23 février 2015, approuve l'estimation sommaire de 14925,00 € HT soit 17910,00 € TTC et décide de demander au Conseil général du Puy-de-Dôme une subvention au titre des « amendes de police ». Les opérations comptables seront effectuées à la section d'investissement du budget communal 2015 : opération « Signalisation & sécurité ».

## • **Découpage parcelle AC114**

Suite à la division cadastrale de la parcelle AC 114, à l'origine 5 place des Tilleuls à Chazelles, il convient de modifier le plan de numérotation des propriétés de la manière suivante :

- parcelle AC 218 - 5 place des Tilleuls
- parcelle AC 307 - 7 place des Tilleuls
- parcelle AC 308 - 9 place des Tilleuls
- parcelle AC 306 - 22 rue du Lavoir

## Assainissement

### • **Convention groupe Limagrain**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté municipal autorisant le déversement des eaux usées domestiques de l'établissement « Limagrain site du Domaine de Mons » dans le réseau public d'assainissement de la Commune d'Aubiat et présente aux élus un projet de convention définissant les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer et précise que les recettes provenant de la tarification de la redevance seront inscrites chaque année au budget d'assainissement.

### • **Mise en place des tarifs de l'assainissement pour les établissements**

Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement donne lieu au paiement d'une redevance. Le Conseil Municipal, compétent pour tout ou partie du service public d'assainissement collectif, institue une redevance pour la

part du service qu'il assure et en fixe le tarif. Les établissements industriels sont soumis au paiement d'une redevance établie au travers d'une convention de déversement et correspondant aux coûts d'investissement et de fonctionnement du service d'assainissement. Cette convention est modulable pour tenir compte du lieu de raccordement.

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2015 une redevance applicable aux établissements et modulable en fonction de leur raccordement direct ou non sur le système de traitement. Pour les établissements raccordés en direct à la station, le montant de cette redevance est de 2434 € (volume journalier/0,245) en part fixe (PFC) et en part variable (PPC) : 1,034 €/m<sup>3</sup>. Ces sommes correspondent uniquement à l'investissement initial et à l'entretien de la station.

## Formation Phytosanitaire

### • **Convention groupement commandes**

Il est obligatoire pour les agents communaux, utilisant des produits sanitaires, d'obtenir un certificat pour acquérir et utiliser les produits phytosanitaires en collectivité publique. Un projet de convention de groupement de commande est proposé sur six communes de la CCNL. La formation, organisée par FREDON, se déroulera à Aubiat les 4 et 5 mai prochains.

## Délibération et infos diverses

### • **Assainissement.**

➤ **Village de Persignat** – Création de la station de traitement et mise en place du réseau des eaux usées. Stéphane Bardin rappelle la délibération relative à l'approbation du plan de financement des travaux d'assainissement au village de Persignat et le coût de ces travaux (910 000,00 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'un montant de 910 000 € HT, précise que la consultation se déroulera entre avril et mai 2015, l'avis de publication de l'appel d'offres sera adressé aux journaux, la commission d'appel d'offres statuera début mai 2015, date de validité des offres : 31 juillet 2015.

# Comptes-rendus des Conseils Municipaux (fin)

**>Bourg d'Aubiat** - Optimisation fonctionnement unité traitement eaux usées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'un montant de 40000 € HT, précise que la consultation se déroulera du 01/04/2015 au 30/04/2015, l'avis de publication de l'appel d'offres sera adressé aux journaux, la commission d'appel d'offres statuera début mai 2015, date de validité des offres : 31 juillet 2015.

## Informations diverses

### • Voirie

L'entreprise Colas doit reprendre les travaux de réfection du chemin des Vallières à Chazelles et du chemin des Grands Fossés à Aubiat.

Philippe Roche et Hervé Chambon, avec l'aide d'agriculteurs, entreprennent la réfection du chemin Ferré, des Charmes de Randan et de Piry.

➤ **1<sup>er</sup> juin 2015**

Tous les élus présents sauf : M<sup>me</sup> CHAPUT Agnès (pouvoir à M<sup>me</sup> Eliane QUINET).

## Assainissement Aubiat et Persignat

Commission d'Appel d'Offres

La commission s'est réunie les 18 et 28 mai 2015 pour l'étude des offres concernant l'assainissement. Après vérification et classement effectué par le cabinet Géoval, la CAO a choisi les entreprises suivantes :

- > Lot 1 pour la remise en état de la station d'épuration d'Aubiat : seule l'entreprise SPL63, installée à Beauregard-Vendon, a répondu pour un montant de l'offre de 68412,00 € HT (82094,40 € TTC), date de mise en œuvre semaine 28.
- > Lot 2 pour la création de la station d'épuration de Persignat : deux sociétés ont répondu, SPL63 et EPUR Nature, l'entreprise SPL63 a été retenue pour un montant de l'offre de 231 739 € HT (278 086,80 € TTC).
- > Lot 3 pour la création du réseau et les branchements du village de Persignat : sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres, Sociétés BILLET, EIF-FAGE, SADE, SPL63, COLAS, SOGEA et CELIUM. SPL63 a été retenue pour un montant de l'offre de 427 945 € HT

(513534 € TTC), démarrage des travaux semaine 37.

Les dossiers de subvention sont en attente d'approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'entériner le choix de la commission d'Appel d'Offres et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le marché de travaux tel qu'il est attribué par la commission d'Appel d'Offres.

## Investissement voirie & réseaux eaux pluviales

### • Rue de l'Étang Bazin - Consultation des entreprises.

Le plafonnement de la subvention du Conseil Départementale nous oblige à réaliser cette opération sur deux années :  
– première tranche, la partie basse, avec la rénovation du réseau existant  
– deuxième tranche la partie haute avec l'extension du réseau et les branchements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'un montant de 76 152 € HT, précise que la consultation se déroulera du 15/06/2015 au 01/07/2015, l'avis de publication de l'appel d'offres sera adressé au journal La Montagne, la commission d'appel d'offres statuera le 02/07/2015.

### • Rue du Grand Champ à Chazelles.

Des travaux de collecte d'eaux pluviales rue du Grand Champ à Chazelles sont nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis de l'Entreprise Régis PAPON pour un avaloir grille d'un montant de 688,43 € HT, soit 826,12 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et précise que la dépense sera effectuée à la section d'investissement du budget communal 2015, opération 103 - « Voirie - Pluvial ».

### • Caniveaux en enrobés - Grande Rue à Persignat

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie Grande Rue à Persignat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et représentés, approuve les devis Entreprise Régis Papon et Irrmann-Papon SAS pour un montant total de 1 432,02 € HT, soit 1 718,42 € TTC. Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et précise que la dépense sera effectuée à la section d'investissement du budget communal 2015, opération 103 - « Voirie - Pluvial ».

### • Changement de l'ordinateur au poste d'accueil en mairie

Trois devis ont été proposés, Top Office pour un montant de 500 € TTC, Leclerc 329 € TTC et Limagne Informatique 639 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe son choix sur Leclerc. Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et précise que la dépense sera effectuée à la section d'investissement du budget communal 2015, opération - « Matériel et mobilier ».

### • Acquisition mobilier pour aménagement des salles dans le cadre des TAP.

Les locaux de l'école de Chazelles seront utilisées dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) il est nécessaire de les équiper en mobilier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les devis pour une armoire à rideaux et une malle plastique, somme totale de 423,49 € HT, soit 508,19 € TTC, autorise Monsieur le Maire à passer la commande et précise que la dépense sera effectuée à la section d'investissement du budget communal 2015, opération 065 « Matériel et mobilier ».

### • Étude d'un Plan de mise en Accessibilité des ERP et dossier Ad'AP

Un devis est présenté par Delta Conseil pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des 3 ERP4 de la commune (Centre associatif, CC, Ecole/Mairie) et 3 ERP5 (Four Banal, Ancienne Mairie, Eglise).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis présenté pour un montant total de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC, autorise Monsieur le Maire à passer la commande, précise que la dépense sera effectuée à la section d'investissement du budget communal 2015, opération 102 « Accessibilité ».



## **CLIS (Classes pour L'Inclusion Scolaire)**

Participation des frais périscolaires pour un enfant habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'établissement d'une convention entre la ville de Riom et la commune d'Aubiat pour la prise en charge des frais périscolaires liés à la scolarisation d'un enfant en CLIS à l'école Jean Rostand de Riom et précise que la dépense sera effectuée à la section de fonctionnement du budget communal.

## **DICRIM**

La Préfecture du Puy-de-Dôme incite les communes à réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (sismiques, mouvements de terrains, zones inondables, tempêtes...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le document DICRIM d'Aubiat.

## **CCNL - PLUI & EOLIEN**

Le Président de la Communauté des Communes demande à Monsieur Le Maire de présenter le PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunale) et le projet Éolien avec une étude de faisabilité en Nord Limagne. Le conseil a examiné ces projets, ils seront présentés au conseil intercommunal avant de revenir vers les conseils municipaux pour les votes.

## **Délibérations & informations diverses**

Suite aux dégradations commises dans les villages par de jeunes adolescents de 14 à 16 ans, Monsieur Le Maire, convoquera les parents en présence de M. Stavats, éducateur spécialisé.

Stéphane Bardin remercie et félicite les commissions 'Bien Vivre' et 'Entretien et Embellissement des villages' pour le travail effectué.

- Jeudi 2 juillet - Ecole de Chazelles:
  - 15h30 l'au revoir aux enfants de CM2.
  - 16h00 Inauguration du nom de l'école de Chazelles et pose de la plaque.
- 13 juillet, Fête Nationale, rendez-vous à 18h30 à Chazelles, 19h30 à Persignat et 20h30 à Aubiat pour le pot de l'amitié, suivi à 21 h du repas dansant organisé par l'amicale des sapeurs pompiers.

Prochain Conseil Municipal, lundi 6 juillet à 20h30 à Aubiat.

## *Commission Aménagement bourg*

### • **Sécurité**

Une demande de subvention « amende de police » est en cours de traitement au Conseil Départemental avec une réponse attendue fin mai 2015. Elle permettra de financer à 50 % avec un maximum de 15000 € :

- 2 radars pédagogiques sur réseau aux entrées Sud et Est de Chazelles
- 1 radar pédagogique avec panneau solaire à l'entrée Ouest d'Aubiat (Rue Neuve)
- 1 aménagement du carrefour place des Batailles (bandes rugueuses et signalisation)

La commission a décidé l'installation de barrières vers l'entrée du cimetière pour éviter que des voitures se perchent sur le petit muret. Puis, pour l'année 2016, à Aubiat rue Neuve, nous réfléchissons à la mise en place d'un réducteur de vitesse à plateau, avant la rue des Carcailloux, la zone 30 km/h créée rejoindra celle de l'école.

### • **Aménagement bourg**

Le SIEG (syndicat électricité) réalise l'enfouissement des réseaux rue de la Cogne et rue de la Garde avec implantation de nouveaux candélabres. Cette opération est motivée par la nécessité d'un renforcement de puissance, le remplacement des fils nus et l'extension du réseau rue du Château d'eau. Ces travaux devraient débuter fin 2015.

Le SBA procède à la mise en place de point d'apport volontaire dans les centres bourg. Ces collecteurs seront situés place de l'église et desserviraient les foyers du centre bourg d'Aubiat. Ils sont destinés à remplacer les bacs individuels. Cette nouvelle façon de collecter les ordures ménagères permet de ne plus avoir à entreposer et à déplacer ses poubelles individuelles, l'esthétique des centres bourg s'en trouve améliorée, les usagers de ces « PAV » bénéficieront d'une réduction d'environ 20 % sur leur redevance annuelle.

Les habitants concernés étaient invités à participer à une réunion d'information le 5 mai 2015, les débats ont permis de proposer un emplacement et de répondre aux nombreuses questions posées. Les usagers du secteur de la rue Neuve à partir de la mairie, de la place de l'église, des impasses et de la rue de la Cogne, peuvent adresser leurs doléances en mairie, elles seront transmises au SBA.

## *Commission Entretien et Embellissement*

Comme chaque année, sur la commune, les personnes de la commission s'investissent pour le désherbage, le nettoyage, l'arrosage et la plantation des fleurs. Après deux heures de travail, le lavoir de Persignat a retrouvé un bel aspect. Quand aux buses des trois villages, qui avaient besoin d'un grand coup de jeunesse, elles ont été repeintes. Et 38 buses ! Ca occupe un moment !

## Commission Cantine scolaire

La commission débute par un tour de table et la relecture du dernier compte-rendu.

### • La campagne anti-gaspillage a-t-elle aboutie ?

Il faut faire prendre conscience aux enfants du gaspillage alimentaire par des actions de sensibilisation. Les enfants font des efforts pour tout goûter et moins en laisser. Ils ont commencé à faire du tri sélectif. Les déchets alimentaires sont donnés aux animaux. Mise en place des points de collecte afin de recycler compostes, crayons, tubes de colle... Dans les classes et la cantine, il y a des poubelles adéquates.

M<sup>me</sup> Oudelet précise que la semaine européenne au mois de juin, mettra en lumière le tri sélectif. La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est une initiative visant à promouvoir la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets durant une même semaine. Pour les enfants, cette sensibilisation peut-être aussi travaillée lors des TAP.

### • Les animations programmées pour l'année 2014/2015 :

- Halloween.
- Repas de Noël.

- Repas hamburger.
- Épiphanie.
- Nouvel an chinois.
- Chandeleur.
- En mars/avril "JARDI POTE", repas équilibré, 5 fruits et légumes par jour.
- 30 mars, repas à l'envers (dessert, plat, entrée).
- 1<sup>er</sup> avril, Fish chip hamburger.
- Pâques, semaine du développement durable.
- 6 repas autour du monde,
- Journées régionales.
- La semaine du goût avec un jeu concours « POMME POMME GIRL », la pomme à tous les goûts.
- Fin d'année, repas froid (au choix de la date, avant le dernier jour).

Ces activités sont programmées dès septembre, possibilité de faire des animations repas. Voir avec Nadège Beaufol si ces propositions d'animation (jeux) sur les repas à thème sont faisables aux TAP.

### • Repas BIO, une fois par semaine :

Entrée, fruit, fromage, dessert.

### • Point avec le personnel cantine et les représentantes des élèves, Léa et Lilou, sur les menus.

- Bon : repas variés, suffisant, repas à thème.
- Moins bon : La purée est moins bonne, mettre moins de gruyère sur les raviolis et moins cuit, la sauce du poisson, les quenelles, les tomates, le gouda, le carré frais. Les carottes n'ont pas de goût. Difficile aux enfants d'apprécier le poisson. M<sup>me</sup> Oudelet rappelle que la loi oblige des menus variés, contrôlés et validés par une diététicienne.
- Souhait : Diversifier le fromage (M<sup>me</sup> Oudelet dit qu'il y a deux sortes de fromage par semaine, gouda, petits suisses...), des cordons bleus, poissons panés, raviolis sans gruyère, frites, concombres, salades, thon, sardines. Les îles flottantes devraient être livrées toutes prêtes pour éviter la préparation et le retour vaisselle.

### • Divers.

Les fruits sont entiers et sont à découper. Les viandes proportionnées sont à découper pour les maternelles. Repas cantine trop vite, trop pressé.

Les enfants et les parents des élèves réaffirment leurs satisfactions des menus proposés à la cantine. M<sup>me</sup> Oudelet demande une réunion mi-juin et sollicite deux réunions par an, octobre et mars. La dernière réunion a eu lieu mi-juin.

## Commission Voirie

Mars 2015 : remise en forme du chemin ferré, des chemins qui mènent à la Raynaude, du chemin des Vignes aux Charmes de Randan du chemin près du Champ Violant, du chemin sous le château, à Aubiat, et du chemin de Persignat au Cheix-sur-Morge. Ont participé aux travaux M. Guy Tixier maire de Sardon, et son employé communal, nos employés, M. Lionel Albert, M. Laurent Laplanche, M. Hervé Chambon, M. Philippe Roche, M. Marc-Henri Thomarat, M. Christian Jaffeux, et M. Pascal Bossaron.

Les moyens mis à disposition des ouvriers :

- la location d'une semi-remorque avec chauffeur de la société Cerf à Vensat
- la location d'un compacteur de la société Papon à Chaptuzat
- le prêt du tracteur de M. Hervé Chambon
- le prêt du tracteur et remorque de M. Christian Jaffeux
- le prêt du tracteur avec chargeur avant de M. Lionel Albert
- le prêt du tracteur de M. Pascal Bossaron attelé à la remorque de la commune
- l'utilisation du tracteur de la commune



Le premier jour, dix rotations de camions soit 308,6 tonnes de 0,25 pour huit heures de travail et un matériau rendu chantier à moins de 10€/tonne.

Nous avons utilisé 170 tonnes sur 1,5 km, du carrefour D 2009 à Véolia, le reste a servi sur les chemins de la Raynaude et du champ Violant pour partie ou mis en dépôt. Le lendemain, 9 rotations furent effectuées pour 275,85 tonnes dont 214, 15 tonnes pour la partie du chemin ferré partagé entre Aubiat et Sardon (sept camions), un camion en dépôt à Persignat, un autre en dépôt sur le bas d'Aubiat.

# Synthèses et avancement des projets



## Les innovations de la Commission Bien Vivre



La commission Bien Vivre se réunit régulièrement depuis septembre 2014, elle est ouverte à tous. Vous y êtes cordialement invités. Les membres de cette commission s'y activent pour créer des liens, de la solidarité et de la bonne humeur entre les habitants de la commune. Au fil des discussions et des ateliers participatifs, les membres ont eu l'idée de deux premières actions concrètes :

- Vous avez peut être remarqué au printemps de drôles de plantations dans certains parterres et bacs : des plantes comestibles ! Des petits fruits, des herbes aromatiques, des légumes... L'idée est de susciter l'étonnement et les échanges autour de ces plantations : les entretenir, partager la nourriture. Pourquoi ne pas mettre devant votre porte ou sur le rebord

de votre fenêtre des plantes à donner ? Cette action est inspirée du mouvement Incroyables Comestibles\* qui se développe un peu partout dans le monde.

- La deuxième action à venir est l'organisation de la première **Gratiféria** d'Aubiat. le 14 juillet 2015 de 11h à 17h à l'Ancienne Mairie d'Aubiat. Une **Gratiféria** est un marché où tout est GRATUIT, où l'on peut donner des objets ou en prendre, proposer des services gratuits et en recevoir d'autres librement...



En toute simplicité, le jour de la **Gratiféria** vous êtes libre d'apporter tout ce que vous voulez et de repartir avec ce qui vous plaît. Un panneau d'affichage sera mis à disposition pour ceux qui proposent ou recherchent des services, des

cours, également pour indiquer des objets à donner mais qui sont trop volumineux pour être amenés à la **Gratiféria**. Les affaires qui n'auront pas été choisies en fin de journée seront données à l'association caritative Les Mains Ouvertes.

Les affaires déposées doivent être en bon état. On peut déposer et/ou prendre à tout moment de la journée. Vous n'aurez pas de stand à tenir, toutes les affaires sont mises en commun et triées par catégories.

Une buvette-cafette sera ouverte dès 12h, composée de ce que chacun y aura donné à boire et à manger.

Parlez en autour de vous, l'a **Gratiféria** est ouverte à tous !

Pour plus d'information, vous pouvez appeler au 06 87 67 90 86

\*<http://www.incredible-edible.info>



## GRATIFÉRIA

Première gratiféria d'Aubiat le 14 juillet 2015 de 11h à 17h à l'Ancienne Mairie d'Aubiat  
Une gratiféria est un marché où tout est gratuit, où l'on peut donner des objets ou en prendre, proposer des services gratuits et en recevoir d'autres librement. ... C'est l'occasion de laisser de la place au gratuit dans nos vies !



## Nourriture à partager

Servez-vous librement, c'est gratuit !

Les Incroyables Comestibles débarquent à Aubiat !

Ce petit panneau vous indique où vous trouverez des plantes comestibles. C'est une opportunité de plus pour se retrouver et se rencontrer pour prendre soin de ces plantes et partager leurs cadeaux !

Nouveau !

**GRATIFÉRIA**  
14 juillet 2015  
de 11h à 17h



# Les TAP

## Les TAP changent

Les grandes vacances ne sont pas encore commencées et déjà nous parlons rentrée des classes. Loin de nous l'intention de vouloir être cruels aux oreilles de nos chérubins. Mais une rentrée des classes s'anticipe, c'est un fait. Ainsi depuis novembre 2014, les élus s'activent pour mettre en place le dispositif des TAP de l'année à venir.

Tout a donc commencé en novembre. Les familles des élèves ont pu s'exprimer par un questionnaire de bilan et de satisfaction comportant des questions ouvertes. 64 % des familles ont répondu aux questions posées. 85,6 % des parents ont exprimé leur satisfaction. L'organisation, l'implication des animatrices ; les activités proposées et la prise en charge des enfants résument les points de satisfaction.

Les questions ouvertes ont par ailleurs permis de cerner des insatisfactions. Dès le mois de décembre, des mesures ont été prises pour remédier aux difficultés exprimées. Parmi ces points, le constat d'un quotidien trop cadencé avait été exprimé. Une récréation supplémentaire et un dispositif d'accueil pour les plus petits ont été repensés. Les horaires des personnels de mairie ont été revus et grâce à leur concours et leur souci des élèves, ce point faible a été gommé.

Outre les parents, nous avons consulté les maîtresses des deux écoles ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale rattaché à notre circonscription : M. Saké. La plage horaire des TAP apportait satisfaction pour les petits jusqu'au CP mais paraissait

moins convenir aux élèves des classes de cours élémentaires et cours moyens.

Enfin, nous avons examiné avec attention le coût du dispositif afin de demeurer dans une organisation raisonnée et raisonnable du dispositif pour la municipalité.

Forts de tous ces bilans, nous avons travaillé à une refonte du dispositif. Après examen de différentes pistes, nous avons retenu l'organisation suivante :

- \* Des TAP qui continuent d'être placés sur le début d'après-midi pour les petits jusqu'en CP, soit de 13 h 30 à 14 h 30
- \* Des TAP qui basculent sur le créneau de fin de journée pour les CE/ CM soit de 15 h 35 à 16 h 35.

Les activités auront lieu à Aubiat pour les petits et à Chazelles pour les plus grands. Les salles de classe, les cours de récréation seront utilisées. Important facteur de stabilité, la coordination des TAP demeure confiée à M<sup>me</sup> Beaufol Nadège et l'équipe des animatrices reste la même.

Par ailleurs, la commission scolaire travaillera en cette fin d'année à la mise en place de deux projets :

- \* Réaménagement de la cour d'école
- \* Organisation d'un temps d'au revoir pour les élèves de CM2

Nous vous rappelons que la commission scolaire est ouverte à tous. Les participants ponctuels sont les bienvenus. La commission s'est réunie le mercredi 10 juin à 20h.

Bonne fin d'année scolaire à tous les enfants !



Les TAP : c'est toujours la bonne ambiance avec les enfants des écoles d'Aubiat et de Chazelles pendant les TAP. Jeux, créations manuelles, expression corporelle... les enfants partagent et vivent de nombreuses activités sur ces temps d'animation. Pour la joie des petits et des grands



# Ecoles



## Les écoles d'Aubiat et de Chazelles



**Rencontre chorale « Choralimagne »  
avec le réseau Lumière (9 avril 2015)**  
Salle des fêtes d'Effiat. Rencontre avec les écoles de  
Saint-Agoulin, Champs, Aigueperse, Artonne  
et Saint-Clément-de-Régnat.

### **Voyage à Paris (29 et 30 avril 2015)** **École de Chazelles : classe de CE et classe de CM**

> 29/04 : pique-nique au pied de la Tour Eiffel. Musée Guimet : exposition permanente : Chine, Japon, Inde et visites contées et en soirée descente de la Seine en bateau-mouche pour apercevoir les monuments parisiens.  
> 30/04 : Arc de Triomphe avec la flamme du soldat inconnu. Musée du quai Branly : exposition permanente : tous les continents sauf l'Europe et visite guidée sur le secret des masques.  
Ce voyage n'aurait pas pu se faire sans la participation de l'Association des Parents d'Élèves (APE.) et une aide exceptionnelle de la municipalité.



Musée Guimet



Musée du quai Branly



Pique-nique au pied de la Tour Eiffel



**Marché aux fleurs et aux légumes  
(7 mai 2015), cour de l'école d'Aubiat :**  
les élèves de CM assurent la vente.

### **À vos plannings**

#### **Fête de l'école**

Vendredi 26 juin 2015

#### **Journée portes-ouvertes**

Mardi 30 juin 2015 de 15h à 18h.

## Accueil de loisirs



Communauté de Communes Nord Limagne

**Nadège Beaufol**, directrice ALSH Aubiat - [alshaubiat@ccnordlimagne.fr](mailto:alshaubiat@ccnordlimagne.fr) - 06 30 63 95 33  
**Communauté de Communes Nord Limagne**

### **Actualités des jeunes cet été, en juillet sur votre territoire de la CCNL.**

Ouverture des ALSH du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet. Attention fermeture le lundi 13 juillet. Les tarifs sont en fonction des quotients familiaux et 20 % de réduction pour les forfaits semaine. Nos nouveautés cette année : Un nouveau site d'accueil à Saint-Agoulin pour les 3 à 11 ans avec de l'art, du cirque... Un séjour spécial pré-ados à Super-Besse du 20 au 24 juillet, places limitées à 16, tarifs intéressants. Une grosse manifestation PUSH-CAR, fin juillet, à Aigueperse, où les enfants piloteront les bolides qu'ils réaliseront. Toute l'actualité des accueils de loisirs sur le site de la CCNL avec des documents à télécharger sur [www.cc-nordlimagne.fr](http://www.cc-nordlimagne.fr)

Programme de cet été en ligne début juin.



Pendant les vacances de février, une sortie raquettes a été organisée avec les accueils de loisirs du territoire pour les plus grands, et c'est le carnaval avec les 3 à 5 ans et la danse/expression théâtrale avec les 6 à 10 ans qui ont rythmé la semaine du 9 au 13 février. Un spectacle jeune public a été proposé pour les plus petits.

# INFOS Associations

## Banquet de l'Amicale des Chasseurs d'Aubiat,

Avec plus de 120 personnes présentes, nouveau record d'affluence, le banquet de l'Amicale des Chasseurs d'Aubiat s'est déroulé dans une excellente ambiance, très conviviale autour des produits de venaison élaborés par les membres du bureau et leurs épouses.



Stéphane Bardin, Président de l'Amicale a tiré un bilan très positif de la saison de chasse à Aubiat, avec une très belle année de prélèvement de lapins et de lièvres, la présence sur le territoire de perdrix, les efforts entrepris par l'association en terme de lâcher de faisans et l'implication de la plupart des chasseurs dans la vie de l'association avec une ambiance très agréable dans les différents rendez vous de l'année écoulée. Il a souligné la forte participation aux nombreuses battues ainsi que le bilan remarquable des piégeages de Marc Colin, garde chasse et piégeur agréé.

Le Président a mis en avant le renouvellement du bureau avec plusieurs jeunes chasseurs intégrés à l'équipe existante, également la collaboration saine et indispensable qui existe entre le monde agricole et la chasse, dans le but de favoriser le développement du petit gibier en Limagne, avec une gestion raisonnée des prélèvements tout en maîtrisant la prolifération de certaines espèces classées nuisibles causant des dégâts aux cultures.

Les rendez vous à venir sont les battues aux oiseaux classés nuisibles (surtout aux corbeaux) en avril et mai prochain, l'Assemblée Générale de l'Amicale, le dimanche 14 juin 2015 et le concours de pétanque organisé à Persignat, le dimanche 5 juillet, uniquement réservés aux invités des chasseurs d'Aubiat.

## AMTA

L'Association Moto Tourisme d'Aubiat est bien connue pour sa célèbre virée qui a attiré sur la commune, le 21 juin 2014, plus de 160 motos venues de toute la France. Mais tout au long de l'année, les membres de l'Association dont le président est José Fuentes, ne restent pas inactifs.

En 2014, Les motards ont profité de sorties à la journée pour découvrir le musée du saumon à Brioude ou le Palais du Facteur Cheval dans la Drôme. Des escapades de plusieurs jours, les ont emmenés dans des régions plus éloignées : l'Ardèche, la Camargue ou encore le Vercors. Les motards ont même quitté nos frontières et sont partis au Portugal pour une semaine de balade.

Les motards ont aussi un grand cœur. Ils ont remis un chèque de 1000 euros, fruit de la vente des DVD de la dernière virée, au président de l'Association « Tous pour un sourire » qui a pour objectif de divertir les enfants hospitalisés.

L'année 2015, démarre sur les chapeaux de roues. Déjà 2 sorties ont été réalisées au musée du costume de Moulins et au château de Guédélon. D'autres sont déjà au programme : les Alpes françaises et italiennes, le château de Val à Bort les Orgues, l'Aubrac ou encore Salers.

L'Espagne est cette année à l'honneur. Une vingtaine de motos a pris la route pour la Catalogne fin avril et a profité de 7 jours de découverte de Barcelone et de la Costa Dorada.

La virée d'Aubiat 2015, a eu lieu le 20 juin dernier. Elle a emmené les participants sur les routes du Forez pour 270 kilomètres de découverte. Le départ a eu lieu à 9h, salle des fêtes d'Aubiat. Vers 17h, un rassemblement s'est déroulé Grand Rue à Persignat pour un passage sur Chazelles en direction d'Aigueperse et retour place de l'église à Aubiat vers 17h45.

**Le président, le bureau et tous les membres de l'association, tiennent à adresser leurs remerciements à la municipalité d'Aubiat et à son maire, Stéphane Bardin, pour son soutien et son implication.**



# INFOS Associations



## ARITMIKS

Contact :  
Helena de Amorin  
06 12 39 35 24



- > **Cours de Comédie Musicale et danse**  
tous les mardis  
à la Salle des Fêtes d'Aubiat.
- > **Cours de comédie musicale, danse, mode**  
à partir de 4 ans  
tous les mardis dès 17 h30
- > **Cours de zumba** (avec Sport & Loisirs)  
ado / adultes

Rentrée de septembre 2015

- > **Zumba Kids** (avec ARITMIKS)  
à partir de 8 ans



La comédie musicale à  
Saint-Bonnet avec toujours  
la participation de élèves  
d'Aubiat.

## Comité des Fêtes

Le comité des fêtes vous propose pour cette année 2015 quatre RDV. Le premier s'est déroulé le 28 Mars avec le théâtre et la troupe des 3 roues de Biozat. Une comédie burlesque en deux actes nommée « Aux frais de la princesse » qui n'a pas manqué de nous faire rire aux éclats comme à son habitude.

Ensuite nous vous invitons les **11, 12 et 13 septembre à la Fête Patronale** pour un moment de partage et de convivialité tous ensemble. Ce week-end sera ponctué du feu d'artifice, des traditionnels pieds de cochons-tripes, d'un repas dansant, de la **brocante GRATUITE** du dimanche, et sans oublier la fête foraine où petits et grands pourront se faire plaisir. L'année 2014 fut un vrai succès et nous en profitons pour vous remercier.

Viendra ensuite pour les grands joueurs que vous êtes, le loto du 21 novembre. Des pâtisseries et boissons seront présents pour reconforter les âmes en peine de chance ou pour les plus gourmands.

Nous terminerons cette année par l'arbre de Noël pour les enfants avec un invité de marque, le Père Noël...

En espérant vous trouver nombreux à ces différents RDV.

*Le Président, Joseph Lopez*

## ADMR : Besoin d'aide ?

L'association **ADMR « Arc-en-ciel »** est toujours présente sur la commune d'Aubiat : le président Paul Charbonnier  
La Raynaude – 63260 Aubiat • Tél. 04 73 97 23 89  
par l'intermédiaire du bureau de Riom,  
5, rue du Marthuret – 63200 RIOM • 06 74 58 74 20

### Notre bureau :

Président : M. Paul Charbonnier  
Secrétaire : M<sup>me</sup> Nicole Champagny  
Trésorière : M<sup>me</sup> Colette Roche

Les courriers sont à transmettre à l'antenne de Riom

L'Association continue son activité pour vous aider à surmonter les moments difficiles ou dans les cas de dépendances. Elle procure une aide précieuse aux habitants de la commune d'Aubiat et du canton d'Aigueperse, ainsi que sur Riom.

Les services sont assurés par des aides à domicile en ce qui concerne le ménage, la préparation des repas, le repassage, une sortie d'hôpital... Chaque prestation servie ouvre droit à un crédit d'impôt ou une réduction fiscale dans la limite de 50 % de ce montant, suivant le barème en vigueur.

**Nous appelons à la bonne volonté  
de quelques bénévoles supplémentaires.**



# Histoire de nos villages

## Ecole MARTHA-BECKER

Les élèves de CM1 et CM2 donnent un nom à leur école

À la suite de la rénovation de l'école de Chazelles (1), Stéphane Bardin et son Conseil Municipal ont décidé de confier aux élèves de CM1 et CM2, l'initiative de donner un nom à leur école.

Réunis en "Assemblée générale" le 3 février sous la présidence de Cécile Doire, leur institutrice, les enfants ont eu le choix entre quatre personnages qui ont marqué l'histoire de notre commune :

- **Jean Eihorn**, résistant et compagnon d'infortune de Maurice Genest, assassiné par les allemands à Aigueperse le 27 Août 1944.
- **Alexis Michel**, agriculteur de Chazelles, ancien combattant de 14/18 et décoré à ce titre de la Croix de Guerre, de la Médaille Militaire et de la Légion d'Honneur.
- **Jean Bouffety**, résistant, originaire de Surat, assassiné par les allemands à Aubiat le 28 Août 1944.
- **Félix-Victor Martha-Becker**, Comte de Mons, Polytechnicien, Conseiller Général d'Aigueperse, Député du Puy-de-Dôme, Maire d'Aubiat de 1871 à 1885. C'est sous son mandat de Maire que l'école de Chazelles fut construite.

Après délibération, les élèves se prononcèrent par un vote à bulletins secrets :

Jean Eihorn :	1 voix,
Jean Bouffety :	6 voix,
Alexis Michel :	3 voix,
F.-V. Martha-Becker :	9 voix.

À l'occasion d'une récente réunion, le Conseil Municipal a entériné le choix des élèves à l'unanimité.

L'école de Chazelles s'appellera désormais **Martha-Becker** du nom de son fondateur et une plaque sera prochainement installée sur sa façade.

Les parents, enfants et enseignants sont invités à y participer

*Jean-Claude BRUN*

(1) Cette rénovation a été récompensée par l'obtention du Prix Départemental 'Les rubans du Patrimoine'.



Rendez-vous  
**Jeudi 2 juillet**  
**à 16h 15**  
pour la pose  
de la plaque  
« **Martha-Becker** »

# Histoire de nos villages



*70<sup>e</sup> anniversaire du 8 Mai 1945 à Aubiat*



2, route de Riom  
63260 Aigueperse  
**04.73.38.52.99**  
fabien.pinon@a2eg.fr



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
INDUSTRIELLE / TERTIAIRE  
BÂTIMENT – DÉPANNAGE  
RÉSEAU INFORMATIQUE  
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE  
MISE EN CONFORMITÉ



**COIFFURE MIXTE  
& ENFANTS  
À DOMICILE**

*Un bien-être sans perte de temps*

**Sandrine : 06.61.10.10.01**

*Du lundi au Samedi*

**Pose d'extensions  
Forfait mariage**

Chazelles  
63260 Aubiat

**Rougier Albert**  
Serrurerie - Métallerie  
Ferronnerie d'Art (devis gratuits)

- \* Portail
- \* Garde-corps
- \* Escalier
- \* Grille de défense
- \* Rampe

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ-MOI AU :  
TÉL./FAX 04 73 67 90 06  
PORT. 06 75 98 78 10  
albert.rougier63@orange.fr

Toutes fabrications métalliques

**FDC**

- Serrurerie
- Maçonnerie et finitions du Bâtiment

16, rue de l'Étang Bazin  
Chazelles – 63260 AUBIAT  
**06 80 85 81 84**  
63francoisdc@gmail.com

François De Carvalho



**Grégory DELEPINE sarl**

- COUVERTURE  
ZINGUERIE,  
ÉTANCHÉITÉ
- NEUF  
RESTAURATION  
ORNEMENTATION

44 bis, allée de la Chapelle – BP 18  
63260 AIGUEPERSE  
**Tél. 04 73 63 61 82** – Fax 04 73 97 96 55  
delepine-couverture@wanadoo.fr



**PF DAVID DUCRON**  
POMPES FUNÈBRES – Marbrerie

Le choix de la vie

**36, Grande Rue à Aigueperse**

Accès toute **CHAMBRE FUNÉRAIRE**  
Transport toutes distances

Organisation d'obsèques – Caveaux – Monuments  
Gravures – Articles funéraires – Prévoyance

**04 73 86 01 45** (24h/24 – 7j/7)

**COLAS sait construire des routes plus sûres.**



COLAS RHÔNE ALPES AUVERGNE

**Agence de Clermont-Ferrand**  
**4, rue Ampère**  
**63360 GERZAT**  
**Tél. 04 73 69 96 30**

Ressourcer le monde




**Direction de Secteur Auvergne**  
216 avenue Jean Mermoz  
63 000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 98 33 33



**RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS**